

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AFR 52/019/2008 (Public)

ÉFAI

27 novembre 2008

## **Somalie. La communauté internationale doit se saisir de l'occasion qui lui est donnée d'établir les responsabilités et de rendre justice**

Amnesty International a salué ce jeudi 27 novembre 2008 l'appel lancé par les deux parties aux négociations de Djibouti sur la Somalie en faveur de la mise en place d'une commission internationale d'enquête sur les crimes de guerre et autres violations des droits humains perpétrés en Somalie, ainsi que de la création d'un tribunal spécial chargé d'enquêter sur les faits et de poursuivre les auteurs présumés de ces violences.

Les représentants du gouvernement fédéral de transition de Somalie et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie basée à Djibouti ont donné leur accord pour la mise en place de ces mécanismes de justice le dimanche 23 novembre. Les attributions et le champ d'application de la commission d'enquête et du tribunal spécial chargé de juger les auteurs présumés d'atrocités restent à déterminer par un groupe de travail mis en place par les deux parties.

Il est impératif que cet accord soit suivi d'effets rapidement. La conduite de cette enquête ne sera pas facile, la situation étant extrêmement instable en Somalie en termes de sécurité. Toutefois, cet accord offre une occasion de briser le silence entourant les atteintes aux droits humains en Somalie. C'est ce silence et le manque de responsabilisation qui ont permis que de telles violations – notamment des activités criminelles telles que les prises d'otages et la piraterie connaissent un tel essor en Somalie.

L'anarchie régnant en Somalie continue de se traduire au quotidien par des homicides, des viols et des actes de harcèlement. Elle est également à l'origine du déplacement forcé de plus d'un million cent mille personnes depuis janvier 2007. La communauté internationale ne doit pas laisser passer cette occasion. L'impunité règne en Somalie depuis dix-neuf années – le temps est venu de mener des enquêtes, de donner des noms et de demander des comptes aux auteurs de ces actes.

L'annonce de l'avènement de la justice en Somalie devrait avoir une influence sur la conduite des parties au conflit et faire cesser les attaques contre des civils – mais la menace que fait planer la justice sur les auteurs de tels crimes perdra de son effet si l'on attend que la sécurité soit assurée sur le terrain avant de démarrer les enquêtes.

Amnesty International a appelé le Conseil de sécurité des Nations unies à mettre en place une commission d'enquête sur les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres atteintes aux droits humains perpétrés au cours du conflit en Somalie. Les agences concernées des Nations unies et la communauté internationale doivent faire le nécessaire pour préparer la mise en place de cette commission et assurer son indépendance et son impartialité, en veillant à ce qu'elle dispose des moyens financiers et des ressources nécessaires pour mener à bien son mandat, avec le maximum de coopération de toutes les parties concernées.

### **Complément d'information**

Les pourparlers de Djibouti sont un processus de négociation entre le gouvernement fédéral de transition de Somalie et l'Alliance pour la seconde libération de Somalie basée à Djibouti. Ils sont présidés par Ahmedou Ould-Abdallah, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et facilitateur.